

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 6 mai 2019**

**Procès-verbal** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le sixième (6) jours d'avril deux mille dix-neuf (2019) à 19 h 30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

**Présences:**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Huit (8) citoyens sont présents à l'assemblée.

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19 h 30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2019-05-523-2**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Séance régulière du 8 avril 2019
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
  - 4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 29 avril 2019 et approbation des comptes.
5. CORRESPONDANCES
  - 5.1. Remerciements de la part du Conseil des Chevaliers de Colomb 12275 des Quatre Clochers
  - 5.2. Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités / Fonds de la taxe sur l'essence fédéral (TECQ)
  - 5.3. Communiqué de presse de madame la ministre Marguerite Blais de projets pour l'année 2019-2020
  - 5.4. MRC Rivière-du-Loup règlement 251-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup
  - 5.5. Communication d'un citoyen concernant les 4 paiements annuels des taxes municipales
  - 5.6. \*MADA (Municipalité Amie des Aînés) dépôt collectif pour subvention
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Adoption de la modification du règlement 52-12 pour le règlement 108-19 concernant le prix de location des salles du Centre des Loisirs Place St-Georges.
  - 6.2. Autorisation d'achat d'un logiciel de gestion documentaire Ultima de la firme GC1 maintenant devenue Cogninov
  - 6.3. \*Vérificateurs externes Deloitte, dépôt du rapport des états financiers 2018
  - 6.4. Centre des Loisirs Place St-Georges / système de son extérieur
  - 6.5. Réseaux Québécois de Villes et Villages en santé – renouvellement 2019
  - 6.6. \*Programme de revitalisation 2014-2017 (règlement 29-10)

- 6.7. \*Procédure portant sur la réception des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat, résolution.
- 6.8. \*Projet de règlement portant sur la réception de l'examen des plaintes, formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie – Rapport d'avril 2019
  - 7.2. Sécurité Publique du Québec ratio de péréquation de la municipalité – paiements
  - 7.3. Démission du pompier monsieur Alexandre Pilon en date du 30 avril 2019
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1. Entretien et arrosage des boites à fleurs de la municipalité
  - 8.2. Niveleuse avec opérateur, service offert par la municipalité de St-Arsène
  - 8.3. Balayage des rues par Garage Michel Lepage pour l'été 2019
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. Xylem, réparation des pompes
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1. Permis – Rapport mensuel de avril 2019
  - 10.2. Comité Consultatif en Urbanisme (CCU), résumé de la réunion du 17 avril 2019
  - 10.3. Dérogation mineure concernant le 410 rue du Patrimoine
  - 10.4. Dérogation mineure concernant le 610 rue du Patrimoine
  - 10.5. Dérogation mineure concernant le 280 rue D'Amours
  - 10.6. Exploitation d'une carrière et sablière – renouvellement de l'entente
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel et comptabilité d'avril 2019
  - 11.2. Contribution approuvée d'Emplois d'Été Canada
  - 11.3. Soumission de Royal Pyrotechnie / feux d'artifices de la St-Jean-de-Baptiste 2019
  - 11.4. Émission d'un déboursé au compte de la bibliothèque
  - 11.5. Demande d'appui au projet d'implantation de VisioConférence dans les bibliothèques
  - 11.6. Entente de travail entre la municipalité de Cacouna et madame Olivia Létourneau en tant qu'animatrice du terrain de jeux et de loisirs, saison 2019.
  - 11.7. Entente de travail entre la municipalité de Cacouna et madame Patricia Landry Malony en tant qu'animatrice du terrain de jeux et de loisirs, saison 2019.
  - 11.8. Entente de travail entre la municipalité de Cacouna et madame Gabrielle Lavallée en tant qu'animatrice du terrain de jeux et de loisirs, saison 2019.
  - 11.9. Entente de travail entre la municipalité de Cacouna et madame Océanne Grenier en tant qu'animatrice du terrain de jeux et de loisirs, saison 2019.
  - 11.10. Entente de travail entre la municipalité de Cacouna et madame Océanne Grenier en tant que coach au soccer, saison 2019.
  - 11.11. Dictée Richelieu – publication de la carte d'affaire de la municipalité dans le journal Info Dimanche pour l'occasion
  - 11.12. Convention d'aide financière signée par madame la sous-ministre adjointe à la Direction générale des opérations régionales du Ministère de la Famille du Québec au programme de Politiques Familiales Municipales.
  - 11.13. Appui et résolution concernant des stations d'entraînements pour aînées au Centre des Loisirs Place St-Georges.
  - 11.14. Autorisation par résolution de préparer un devis et de publier cet avis pour un système d'éclairage de la patinoire et du terrain de soccer du Centre des Loisirs Place St-Georges.
  - 11.15. \*Autorisation par résolution de préparer un devis et de publier cet avis pour la construction d'une patinoire au Centre des Loisirs Place St-Georges.
  - 11.16. \*Achat de tables et chaises pour le centre des Loisirs Place St-Georges.
  - 11.17. \*Achat de frigos pour le centre des Loisirs Place St-Georges
- 12. FINANCES
  - 12.1. \*Premier dépôt du trimestre budgétaire 2019
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
  - Aucun
- 14. INFORMATIONS
  - 14.1. Prochaine réunion du conseil – 10 juin 2019 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES
  - 15.1. Fondation de la Santé de Rivière-du-Loup / contribution demandée
  - 15.2. Fondation Annette Cimon Lebel / aide financière demandée
- 16. VARIA
  - 16.1. Démission de la directrice générale, Carole Pigeon
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2019-05-524-3.1

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2019**

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

### **4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

2019-05-525-4.1

#### **4.1 Ratification des déboursés d'avril 2019 et approbation des comptes**

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1<sup>e</sup> au 29 avril 2019 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 512 794.87\$ à même le fonds général.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

### **5. CORRESPONDANCES**

#### **5.1 Remerciements de la part du Conseil des Chevaliers de Colomb 12275 des Quatre Clochers**

Dépôt d'une correspondance du Conseil des Chevaliers de Colomb 12275.

#### **5.2 Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités / Fonds de la taxe sur l'essence fédéral (TECQ)**

Dépôt d'une correspondance du Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, concernant le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

#### **5.3 Communiqué de presse de madame la ministre Marguerite Blais de projets pour l'année 2019-2020**

Dépôt d'un communiqué de presse pour diffusion auprès de la municipalité de Cacouna concernant le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

**5.4 MRC Rivière-du-Loup règlement 251-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup**

Dépôt du règlement 251-19 de la MRC de Rivière-du-Loup concernant le schéma d'aménagement et de développement visant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup.

**5.5 Communication d'un citoyen concernant les 4 paiements annuels des taxes municipales**

Dépôt d'une communication d'un citoyen concernant sa satisfaction de voir l'étalement des paiements des comptes de taxes municipale s'étaler sur 4 versements au lieu de 3 versements comme les années passées.

2019-05-526-5.6

**5.6 MADA (Municipalité Amie des Aînés) dépôt collectif pour subvention**

ATTENDU qu'un communiqué a été publié par la ministre responsable des Aînés et des proches aidants, madame Marguerite Blais;

ATTENDU que des montants d'argents sont disponibles à une politique favorisant la réalisation d'une démarche MADA;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Cacouna désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC au programme et subvention présentés.

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2019-05-527-6.1

**6.1 Adoption de la modification du règlement 52-12 pour le règlement 108-19 concernant le prix de location des salles du Centre des Loisirs Places St-Georges.**

CONSIDÉRANT que lecture en motion du règlement 108-19 modifiant le règlement 52-12 a été présenté par monsieur Bruno Gagnon lors de la réunion tenue le 8 avril 2019 à la municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que les taux de locations ont été présentés à l'article 3 des point "E" à "J" sans opposition;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le certificat de publication sera déposé à deux endroits, 415 rue St-Georges et à l'église de la paroisse;

QUE le règlement 108-19 est accepté tel que présenté et ajouté au règlement 52-12;

QUE ledit règlement entre en vigueur à partir de ce jour.

2019-05-528-6.2

**6.2 Autorisation d'achat d'un logiciel de gestion documentaire Ultima de la firme GC1 maintenant devenue Coginov**

ATTENDU la résolution 2018-08-252-6.3 autorisant l'achat d'un logiciel de gestion documentaire Ultima de la firme GC1 maintenant devenue Coginov;

ATTENDU que le processus de formation, d'installation et de conversion des données est présentement en cours dans les 11 municipalités faisant partie du regroupement d'achats du logiciel;

ATTENDU l'annonce de la fin des mises à jour du navigateur Internet Explorer utilisé par la version actuelle d'Ultima et la nécessité éventuelle de remplacer la version actuelle du logiciel;

ATTENDU les négociations avec la firme Coginov et la préparation d'une nouvelle version du logiciel multiplateforme Ultima 2;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil autorise la signature d'un engagement d'acquisition pour l'année 2021 du logiciel Ultima 2 au coût de 200 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil demande à la directrice générale – secrétaire trésorière, de prévoir un montant aux prévisions budgétaires 2021, de 200 \$ plus les taxes applicables afin de procéder à l'acquisition du logiciel Ultima 2.

2019-05-529-6.3

**6.3 Vérificateurs externes Deloitte, dépôt du rapport des états financiers 2018**

ATTENDU qu'une présentation des états financiers de l'année 2018 est déposée devant publique par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L.;

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve le dépôt et accepte les états financiers de l'année 2018.

2019-05-530-6.4

**6.4 Centre des Loisirs Place St-Georges / système de son extérieur**

ATTENDU qu'un système de son est nécessaire à la patinoire du Centre des Loisirs Place St-Georges nouvellement;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'Animation de L'Est a été sélectionné sous la soumission déposée le 15 avril 2019 au montant de 4 128.73 \$ plus le temps heures à 35 \$ par homme de l'installation des équipements et plus les taxes applicables.

2019-05-531-6.5

**6.5 Réseaux Québécois de Villes et Villages en santé – renouvellement 2019**

ATTENDU qu'un avis de cotisation pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019 a été déposé;

CONSIDÉRANT que le Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé promu et soutien le milieu de vie durable et inclusif favorable à la santé et à la qualité de vie en contexte municipal pour les communautés de toutes dimensions et est en mission depuis 30 ans déjà;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la cotisation au montant de 63\$ net soit payée à RQVVS pour la catégorie de 501 à 2000 citoyens recensés.

2019-05-532-6.6

**6.6 Programme de revitalisation 2014-2017 (règlement 29-10)**

ATTENDU que le programme de revitalisation 2014-2017 du règlement 29-10 doit être présenté;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'un montant de 4 896,58 \$ est accepté tel que présenté par les membres du conseil municipal.

2019-05-533-6.7

**6.7 Procédure portant sur la réception des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat, résolution.**

ATTENDU que le projet de loi numéro 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats, des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : la Loi], a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à ***l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM), la Municipalité*** de Cacouna doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de la demande de soumissions publique;

ATTENDU que la Municipalité de Cacouna souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'une procédure par réglementation suivra lors de la prochaine réunion de ce conseil.

2019-05-534-6.8

**6.8 –MOTION- Projet de règlement portant sur la réception de l'examen des plaintes, formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat**

CONSIDÉRANT l'importance d'implanter une réglementation portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'un avis de motion est déposé en ce jour pour adoption lors de la prochaine réunion du conseil du règlement;

QUE le conseiller ou conseillère qui adopte l'avis de motion devra lire le règlement lors de son adoption à la prochaine réunion;

QUE le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 Service incendie – Rapport d'avril 2019**

Dépôt du rapport d'incendie du mois d'avril 2019.

2019-05-535-7.2

**7.2 Sécurité Publique du Québec ratio de péréquation de la municipalité – paiements**

ATTENDU que le calcul du ratio de péréquation de la municipalité de Cacouna est calculé par le nombre de population de 1825 en 2019;

ATTENDU que le ratio est évalué à 0,000475 par citoyen;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'un premier versement au montant de 78 812 \$ sera fait sous la référence 120577 de la facture 101529 au ministre des Finances au plus tard le 30 juin 2019;

QU'un deuxième versement au montant de 78 811 \$ sera fait sous la référence 120577 de la facture 101529 au ministre des Finances au plus tard le 31 octobre 2019;

**7.3 Démission du pompier monsieur Alexandre Pilon en date du 30 avril 2019.**

Point d'ordre. Est déposé devant conseil la démission de monsieur Alexandre Pilon, pompier au sein de la brigade d'incendie de Cacouna. Fin de travail le 30 avril 2019.

## 8. TRAVAUX PUBLICS

**2019-05-536-8.1**

### **8.1 Entretien et arrosage des boîtes à fleurs de la municipalité**

ATTENDU qu'une demande de service a été déposée auprès de Botanix de Rivière-du-Loup pour l'entretien et l'arrosage des fleurs appartenant à la municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que la période visée est du 24 juin au 23 septembre 2019 approximativement.

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'offre de service déposée par Botanix RDL reçue le 25 avril se chiffre à 2 100 \$ plus les taxes applicables pour les 14 semaines de la saison;

QUE la facture sera payée en un seul paiement à la fin de la saison.

**2019-05-537-8.2**

### **8.2 Niveleuse avec opérateur, service offert par la municipalité de St-Arsène**

CONSIDÉRANT le besoin pour le service de voirie de la municipalité de Cacouna;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le service offert par la municipalité de Saint-Arsène pour la niveleuse avec opérateur au coût de 120 \$ / heure est retenu pour l'année 2019.

**2019-05-538-8.3**

### **8.3 Balayage des rues par Garage Michel Lepage pour l'été 2019**

CONSIDÉRANT le besoin pour le service de voirie de la municipalité de Cacouna;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'offre de service déposée par le Garage Michel Lepage pour le balayage des rues de la municipalité au montant de 5 400.00 \$ plus les taxes applicables est retenue pour l'année 2019.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

**2019-05-539-9.1**

### **9.1 Xylem, réparation des pompes**

CONSIDÉRANT le bris de deux pompes sur le réseau au cours de l'année 2018 et 2019;

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :



QUE Xylem a effectué la réparation sur la garantie, sans frais, et adaptée les pompes à notre réseau après les explications données par notre directeur des travaux publics et de voiries, M. Réjean Lebel.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1 Permis – Rapport mensuel de avril 2019**

Dépôt du rapport des activités d'urbanisme, de permis et de construction du mois d'avril 2019.

### **10.2 Comité Consultatif en Urbanisme (CCU), résumé de la réunion du 17 avril 2019**

Dépôt du Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme de la municipalité de Cacouna.

**2019-05-540-10.3**

### **10.3 Dérogation mineure concernant le 410 rue du Patrimoine**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2019-025 concernant le 410 du Patrimoine;

CONSIDÉRANT que la demande vise à rendre conforme l'augmentation du cheptel (160 unités animales) pour l'exploitation de la ferme;

CONSIDÉRANT que suite à l'augmentation du cheptel, un bâtiment d'élevage sera situé à une distance inférieure aux distances minimales

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du CCU recommandent au conseil d'accepter cette demande;

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation mineure.

**2019-05-541-10.4**

### **10.4 Dérogation mineure concernant le 610 rue du Patrimoine**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2019-006 concernant le 610 A du Patrimoine;

CONSIDÉRANT que la demande vise à rendre conforme la construction d'un garage qui sera utilisé à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que la demande est rendue nécessaire puisque la hauteur maximale prescrite au paragraphe 3 de l'article 7.3.3 du Règlement de zonage stipule que «dans le périmètre d'urbanisation la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal et ce, jusqu'à concurrence de 5 mètre (16 pieds 5 pouces) dans la partie plus élevée.»

CONSIDÉRANT que la hauteur du garage projeté sera de 25 pieds et 11 pouces.  
Cependant la hauteur n'excèdera pas la hauteur de la résidence;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du Comité Consultatif en Urbanisme sont d'un avis partagé;

QUE le conseil désire signifier que tous les autres bâtiments accessoires devront être démolis selon les recommandations qui seront inscrites au permis qui sera émis par l'inspecteur municipal de la municipalité de Cacouna;

QUE le conseil désire signifier, qu'advenant le non-respect des normes, règlements, significations et spécifications que fera connaître l'inspecteur municipal au propriétaire, pourront entraîner la démolition du bâtiment tel que le prescrit la loi;

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure avec les mesures à appliquer.

**2019-05-542-10.5**

**10.5 Dérogation mineure concernant le 280 rue D'Amours**

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure présentée le 18 mars dernier a été adoptée sous la résolution 2019-04-503-10.3 concernant la résidence du 280 rue d'Amours;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution en mentionnant qu'il "accueille la recommandation du CCU telle que présentée";

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
se retire madame Francine Côté  
et résolu par la majorité des membres présents :

QUE la recommandation du CCU se lit comme suit :

- Le balcon, d'accorder cette dérogation mineure puisque les distances sont moins de 29 centimètre. Le CCU recommande positivement cet aspect de la demande de dérogation mineure
- En ce qui concerne la remise " les membres du CCU sont d'avis qu'il est relativement simple de déplacer la remise afin de la rendre conforme à la localisation." À cet effet, les membres recommandent de déplacer la remise;

QUE la résolution 2019-04-503-10.3 est maintenue aux conditions énumérées plus haut;

QUE le propriétaire devra communiquer avec notre urbanisme, afin de prendre connaissance des restrictions et acceptations du conseil municipal.

**2019-05-543-10.6**

**10.6 Exploitation d'une carrière et sablière – renouvellement de l'entente**

ATTENDU que Claveau Concassage et Granulats Ltée désire poursuivre l'exploitation d'une sablière sur une partie des lots 4984126, 4984132, 4984133, 4984134 et 4985587, rang 1, cadastre du Québec propriétés appartenant aux propriétaires suivants et représenté par Levis Claveau :

- Bertrand Gaudreau
- Gestion Jean-Marc Dubé Inc.
- Bruno Dubé
- 2332-4148 Québec Inc.

ATTENDU que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) à déjà autorisé l'exploitation de cette carrière et sablière dans une décision portant le no. 403448;

ATTENDU que cette autorisation a été donnée pour une période de 5 ans et que l'objet de la présente demande est le renouvellement de celle-ci;

ATTENDU qu'il n'existe pas d'autres endroits dans le secteur de Cacouna pour l'exploitation d'un matériel granulaire spécifique se retrouvant dans ce secteur et considérant les besoins important notamment pour le site d'enfouissement situé sur le territoire de Cacouna;

ATTENDU que selon les informations que nous avons, ce type d'exploitation ne peut être effectué dans les parties de notre territoire situées en zone blanche;

ATTENDU qu'il n'y aura pas de morcellement de la propriété foncière;

ATTENDU qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur les exploitations agricoles environnantes puisque ce type d'activité cohabite bien avec les activités agricoles;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil appui la demande de renouvellement et permet à ladite entreprise de poursuivre ses activités.

## 11. LOISIRS ET CULTURE

**2019-05-544-11.1**

### **11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel et comptabilité d'avril 2019**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le rapport mensuel d'avril 2019 ainsi que le relevé comptable sont acceptés tels que présenté.

### **11.2 Contribution approuvée d'Emplois d'Été Canada**

Dépôt d'Emploi et Développement Social Canada du calcul de la contribution approuvée d'emplois d'été Canada.

2019-05-545-11.3

**11.3 Soumission de Royal Pyrotechnie / feux d'artifices de la St-Jean-de-Baptiste 2019**

ENTENDU qu'une demande de gré à gré a été déposée entre la municipalité de Cacouna et Royal Pyrotechnie pour le feu d'artifice de la Saint-Jean-de-Baptiste de 2019;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil accorde l'entente entre les Loisirs Kakou et Productions Royal Pyrotechnie Inc. d'un montant de 2391.82 \$ plus les taxes applicables;

QU'un montant sera déboursé par Les Loisirs Kakou Inc, à même son budget 2019, de 1 375.00 \$ incluant les taxes immédiatement à la signature;

Qu'un montant final de 1 375.00\$ incluant les taxes sera déboursé à même le budget des Loisirs Kakou Inc. lors de l'évènement du 23 juin 2019;

QUE le technicien en loisirs devra aviser le plus rapidement possible la brigade d'incendie de Cacouna et s'il y a lieu de fermeture de rues, la Sureté du Québec;

2019-05-546-11.4

**11.4 Émission d'un déboursé au compte de la bibliothèque**

ATTENDU la prévision budgétaire adoptée par le conseil municipal pour l'année 2019 en ce qui concerna la bibliothèque Émile Nelligan;

CONSIDÉRANT la demande déposée par la responsable de la bibliothèque tant qu'à un déboursé pour l'achat des livres, périodiques, animations et bénévoles;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil autorise l'émission d'un déboursé à la bibliothèque Émile Nelligan au montant de 2 800.00 \$ à même les prévisions budgétaires.

2019-05-547-11.5

**11.5 Demande d'appui au projet d'implantation de VisioConférence dans les bibliothèques**

ATTENDU que le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent dont la bibliothèque Émile Nelligan est membre, demande une lettre d'appui au projet d'implantation de VisioConférence pour notre bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la visioconférence est une technologie qui sera bénéfique au niveau de la modernisation des communications;

CONSIDÉRANT que la visioconférence contribuera au développement social des communautés;

CONSIDÉRANT que la visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir un appui de toutes les municipalités sous forme de résolution afin d'aller chercher du financement auprès des différents paliers gouvernementaux;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil appuie le projet de visioconférence et appui la démarche.

**2019-05-548-11.6**

**11.6 Entente de travail entre la municipalité de Cacouna et madame Olivia Létourneau en tant qu'animatrice du terrain de jeux et de loisirs, saison 2019.**

ENTENDU qu'un poste d'animateur pour la saison 2019 du terrain de jeux des Loisirs Kakou Inc et du service de garde a été publié;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la candidature de madame Olivia Létourneau a été retenue et est acceptée par les membres du conseil municipal;

QUE le taux horaire sera de 13.50 \$ / heure pour un horaire de 40 heures semaine;

QUE les conditions de travail sont décrites à l'entente de travail signée par madame Olivia Létourneau en présence de la directrice générale, Carole Pigeon et de la mairesse, madame Ghislaine Daris;

QUE le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du règlement 106-18 doit être signé par l'employé avant le début du travail.

**2019-05-549-11.7**

**11.7 Entente de travail entre la municipalité de Cacouna et madame Patricia Landry Malony en tant qu'animatrice du terrain de jeux et de loisirs, saison 2019.**

ENTENDU qu'un poste d'animateur pour la saison 2019 du terrain de jeux des Loisirs Kakou Inc et du service de garde a été publié;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la candidature de madame Patricia Landry Maloney a été retenue et est acceptée par les membres du conseil municipal;

QUE le taux horaire sera de 13.50 \$ / heure pour un horaire de 40 heures semaine;

QUE les conditions de travail sont décrites à l'entente de travail signée par madame Patricia Landry Maloney en présence de la directrice générale, Carole Pigeon et de la mairesse, madame Ghislaine Daris;

QUE le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du règlement 106-18 doit être signé par l'employé avant le début du travail.

2019-05-550-11.8

**11.8 Entente de travail entre la municipalité de Cacouna et madame Gabrielle Lavallée en tant qu'animatrice du terrain de jeux et de loisirs, saison 2019.**

ENTENDU qu'un poste d'animateur pour la saison 2019 du terrain de jeux des Loisirs Kakou Inc et du service de garde a été publié;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la candidature de madame Gabrielle Lavallée a été retenue et est acceptée par les membres du conseil municipal;

QUE le taux horaire sera de 13.50 \$ / heure pour un horaire de 40 heures semaine;

QUE les conditions de travail sont décrites à l'entente de travail signée par madame Gabrielle Lavallée en présence de la directrice générale, Carole Pigeon et de la mairesse, madame Ghislaine Daris;

QUE le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du règlement 106-18 doit être signé par l'employé avant le début du travail.

2019-05-551-11.9

**11.9 Entente de travail entre la municipalité de Cacouna et madame Océanne Grenier en tant qu'animatrice du terrain de jeux et de loisirs, saison 2019.**

ENTENDU qu'un poste d'animateur pour la saison 2019 du terrain de jeux des Loisirs Kakou Inc et du service de garde a été publié;

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la candidature de madame Océanne Grenier a été retenue et est acceptée par les membres du conseil municipal;

QUE le taux horaire sera de 13.50 \$ / heure pour un horaire de 40 heures semaine;

QUE les conditions de travail sont décrites à l'entente de travail signée par madame Océanne Grenier en présence de la directrice générale, Carole Pigeon et de la mairesse, madame Ghislaine Daris;

QUE le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du règlement 106-18 doit être signé par l'employé avant le début du travail.

2019-05-552-11.10

**11.10 Contrat de service entre la municipalité de Cacouna et madame Océanne Grenier en tant que coach au soccer, saison 2019.**

ENTENDU qu'un poste de coach (animateur) pour la saison de soccer 2019 a été publié;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la candidate Océanne Grenier a été retenue et est acceptée par les membres du conseil municipal comme entraîneur coach au soccer;

QUE sous présentation d'une facture et selon la résolution 2019-04-513-11.10, le paiement de 15 \$ par pratique ou par joute sera payé une fois par mois;

QUE le paiement sera fait à même le compte des Loisirs Kakou Inc. et des prévisions budgétaires adoptées.

**2019-05-553-11.11**

**11.11 Dictée Richelieu – publication de la carte d'affaire de la municipalité dans le journal Info Dimanche pour l'occasion**

CONSIDÉRANT que deux élèves, Isadora Hallé et Grégoire Desaulniers de l'école Vents Et Marées de Cacouna, participent à la Dictée Richelieu;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil félicite les gagnants;

QU'une publication dans le journal Info Dimanche est faite au coût de 105\$ plus les taxes applicables.

**2019-05-554-11.12**

**11.12 Convention d'aide financière signée par madame la sous-ministre adjointe à la Direction générale des opérations régionales du Ministère de la Famille du Québec au programme de Politiques Familiales Municipales.**

Dépôt de la convention financière 2018-2021 du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, signée par la Sous-Ministre adjointe de la direction générale des opérations (numéro de projet M-18-008-01).

**2019-05-555-11.13**

**11.13 Appui et résolution concernant des stations d'entraînements pour aînés au Centre des Loisirs Place St-Georges.**

ATTENDU qu'une demande d'appui est déposée devant la Corporation de développement de Cacouna en ce qui concerne les stations d'entraînements pour aînés au Centre de Loisirs Place St-Georges;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la lettre d'appui sera formulée de sorte que les activités intergénérationnelles offertes aux citoyens sur notre territoire favorisent l'occupation dynamique du Centre de Loisirs Place St-Georges et qui saura diversifier la programmation actuelle d'activités sportives, culturelles et communautaires de Cacouna.

**2019-05-556-11.14**

**11.14 Autorisation par résolution de préparer un devis et de publier cet avis pour un système d'éclairage de la patinoire et du terrain de soccer du Centre des Loisirs Place St-Georges.**

ATTENDU qu'un système d'éclairage est nécessaire pour la patinoire et le terrain de soccer du Centre des Loisirs Place St-Georges au 470 rue Beaulieu;

CONSIDÉRANT la complexité des travaux ainsi que le coût possible obligeant l'application de la loi 122 par un dépôt de devis;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil autorise la directrice générale, Carole Pigeon, à procéder à la publication d'un devis et d'en faire le résumé aux membres du conseil en respectant la réglementation de la politique de gestion contractuelle établie par Cacouna.

**2019-05-557-11.15**

**11.15 Autorisation par résolution de préparer un devis et de publier cet avis pour la construction d'une patinoire au Centre des Loisirs Place St-Georges.**

ATTENDU qu'une patinoire est prévue sur le terrain arrière du Centre des Loisirs Place St-Georges au 470 rue Beaulieu;

CONSIDÉRANT la complexité des travaux ainsi que le coût possible obligeant l'application de la loi 122 par un dépôt de devis;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil autorise la directrice générale, Carole Pigeon, à procéder à la publication d'un devis et d'en faire le résumé aux membres du conseil en respectant la réglementation de la politique de gestion contractuelle établit par Cacouna.

**2019-05-558-11.16**

**11.16 Achat de tables et chaises pour le centre des Loisirs Place St-Georges.**

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la soumission déposée par l'atelier du chef, concernant des tables de résine 72W x 30D x 29.24H au montant de 115 \$ / l'unité plus les taxes et les frais de transport pour un total de 20 tables, est acceptée;

QUE la soumission concernant des chaises avec dossier droit modèle CE-10-BL-NOIR, au coût de 32 \$ chacune pour un total de 200 chaises, taxes et transport non inclus, est acceptée.

**2019-05-559-11.17**

**11.17 Achat de frigos pour le centre des Loisirs Place St-Georges**

CONSIDÉRANT que le modèle #NGR-036-11 de la Série "Signature" offert par le fournisseur, l'Atelier du Chef correspond à la demande pour le Centre des Loisirs Place St-Georges;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la soumission, déposée par l'Atelier du Chef, au coût de 1 159 \$ le frigo plus les taxes et les frais de transports, est acceptée;



QU'UN nombre de trois (3) frigos est nécessaire et ceux-ci devront être munis d'un verrou avec clef individuel et de préférence différente.

## **12. FINANCES**

### **12.1 Premier dépôt du trimestre budgétaire 2019**

Sujet reporté à la prochaine réunion

## **13. AFFAIRES JURIDIQUES**

**Aucun**

## **14. INFORMATIONS**

### **14.1 Prochaine réunion du conseil – 10 juin 2019 à 19h30**

## **15. AFFAIRES NOUVELLES**

**2019-05-560-15.1**

### **15.1 Fondation de la Santé de Rivière-du-Loup / contribution demandée**

ATTENDU que la Fondation de la Santé de Rivière-du-Loup poursuit sa démarche au Centre hospitalier régional du Grand-Portage d'une clinique de la douleur;

ATTENDU que la clinique désire acquérir une table d'intervention pour la douleur afin d'améliorer la rapidité d'intervention et le nombre de patients traités;

CONSIDÉRANT que demande de contribution est déposée devant ce conseil municipal pour aider autant les citoyens de Cacouna que tout autre personne demeurant dans la région;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil accorde un montant de 50 \$ en tant que don à la Fondation de la Santé de Rivière-du-Loup et à son programme d'aide.

**2019-05-561-15.2**

### **15.2 Fondation Annette Cimon Lebel / aide financière demandée**

ATTENDU que la Fondation Annette Cimon Lebel est en période de demande d'aide financière;

ATTENDU que la Fondation aide les personnes atteintes de cancer depuis 1995 et offre une aide financières aux personnes résidants sur le territoire du Bas-St-Laurent;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil de Cacouna, contribue à la 24<sup>e</sup> année de la fondation, par un don de 100 \$ obtenant par le fait même son nom sur le site Internet et son logo en projection durant la soirée de financement.

## 16. VARIA

### 16.1 –DÉPÔT- Démission de la directrice générale, Carole Pigeon

ATTENDU les circonstances qu'entourent présentement le travail de directrice générale et secrétaire trésorière au sein de la municipalité de Cacouna;

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose sa démission devant conseil en séance tenante et avise celui-ci que les 30 jours de délai prescrit au contrat débute en ce 6<sup>ème</sup> jour de mai 2019.

## 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-05-562-18.1

### 18.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 21 h 30 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Ghislaine Daris  
Mairesse

---

Carole Pigeon  
directrice générale

\*\*\*\*\*